**Procès-verbal**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de membres :**  En exercice : 08  Présents : 07  Votants : 07  Procuration : 00 | **Le 11 juillet 2023**  Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROLLAND  **Date de la convocation**: 04/07/2023 |
| **Présents :** BOURDON Isabelle - CHARVET Claudette - DELAHAYE Sandrine - MOINE Jean-Luc – ROLLAND Alain - SONDARD Joël - ZAMPARO Justine  **Absents excusés**  **Absent :** LOBRY Sylvain  Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.  Mme Claudette CHARVET été nommée secrétaire de séance. | |

Le procès-verbal du 13 juin n’a pas été accepté par les élus car une remarque a été faite par un membre du conseil municipal, que la route de la chapelle est réduite de chaque côté par des piquets.

***SEANCE PUBLIQUE***

**Mise en agglomération du lieu-dit « Bonneguête »**

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée du hameau de Bonneguête, M. le Maire

Expose que la zone agglomérée représente un danger pour la circulation et les échanges piétonniers.

Il propose de créer un hameau dénommé « Bonneguête » du nom du lieu-dit à cet endroit de la commune

afin de pouvoir délimiter des zones « 30 » ( secteur défini entre la Chapelle et l’entrée de la route de Bonneguête)

et réaliser des aménagements urbains permettant la réduction de ces vitesses.

Les limites de l’agglomération ainsi crée seraient fixées comme suit :

- RD351 : pr 1+095

- RD51   : pr 5+395 (côté « La Côte)

- RD51   : pr 6+295 (côté « Cimetière »)

La signalisation d’agglomération sera installée par les services du département (CERD de Vallières sur Fier).

M. le Maire précise que les limites d’agglomération de la commune sont fixées unilatéralement par arrêté du Mair en vertu des ces pouvoirs de police.

**Signalisation et marquage au sol**

M le Maire propose le marquage au sol, afin de bien délimité les céder de passage et les stop.

Le conseil municipal a décidé la pose de la signalisation céder de passage

* Chemin de la Setia
* L’impasse du bachet
* L’impasse Bramafan

Un stop

* Impasse de Verliat

Un panneau 30 km sera installé route de bellefontaine et fin route de Clermont au niveau cimetière.

**Questions diverses.**

Les lampadaires au niveau de la route de la chapelle ne fonctionnent pas. La mairie prend note.

**Fin de séance à 20h45**

Prochain conseil municipal : **Mardi 12 septembre**

**Le secrétaire de séance Le Maire**

Claudette Charvet Alain Rolland